

CAUVALDOR MAG'

TOUTE L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE

Magazine de la Communauté de communes
Causses et Vallée de la Dordogne



octobre 2018 - n°6

p.2 & 3 **Aménagement
de l'espace**

p.4 & 5 **Zoom sur
... la voirie**

Bramefond - 46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 02 10 – Fax : 05 54 41 39 28
Site internet : www.cauvaldor.fr

CAUSSES et
VALLÉE de la
DOROGNE
communauté de communes



**ACTUALITÉS**

- Inauguration Maison de Santé de Souillac
- Tickets Sports
- QuiQuoiOù ?

➤ 1

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- PLUi-H
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- Conseil aux particuliers du CAUE

➤ 2 & 3

ZOOM SUR...

- La voirie

➤ 4 & 5

SOLIDARITÉ

- Action sociale
- Maison de services au public

➤ 6

ENFANCE-JEUNESSE

- Accompagnement des crèches
- Un RAM à Sousceyrac-en-Quercy

➤ 7

ÉCONOMIE

- Vers un tiers-lieu numérique

➤ 8

GEMAPI

- Gestion de la végétation
- Diagnostics de vulnérabilité

➤ 9

CULTURE & PATRIMOINE

- Exposition « Ballet Mécanique »
- Les arts en balade et en famille !

➤ 10

La place des intercommunalités dans le paysage institutionnel français ne cesse de se renforcer. Conscient du rôle qui est aujourd'hui le nôtre auprès des municipalités et des habitants, nous nous efforçons de mettre en place les projets et les outils du développement local indispensables à l'avenir de notre territoire tout en renforçant les services à la population nécessaires au quotidien de nos concitoyens.

Après un important travail avec les communes en matière de voirie pour harmoniser la compétence sur notre grand territoire, la communauté de communes est aujourd'hui gestionnaire de 2 305 km de chaussée. A travers les opérations « Cœur de village », Cauvaldor intervient également dans les bourgs pour la sécurité, l'accessibilité et le cadre de vie des riverains.

Dans le domaine du social et de la famille, les élus s'attachent à répondre au plus près des préoccupations des usagers. C'est ainsi que les modalités d'intervention du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'accompagnement des plus fragiles sont désormais harmonisées sur nos 79 communes. D'autre part, un travail est en cours auprès des associations gestionnaires des crèches pour imaginer des réponses communes aux problématiques des jeunes parents.

Enfin, parce que l'accès à la culture pour tous est aussi l'une de nos préoccupations, je suis heureux de vous inviter à venir découvrir à Souillac l'exposition d'art contemporain « Ballet Mécanique » et les nombreux rendez-vous proposés pour petits et grands ailleurs sur le territoire !

Gilles LIEBUS,
Président

Ce magazine est une publication périodique gratuite éditée par Cauvaldor - Octobre 2018 n°6

Directeur de la publication :

Gilles Liébus, Président

Conception et réalisation :

service communication

Impression :

Imprimerie Riol - 46400 Saint-Laurent-les-Tours

Crédits photos : Cauvaldor, C. Lauzin,

MAAD Architectes.

Couverture : Montvalent © Lot Tourisme C. Novello.



SANTÉ

La Maison de Santé de Souillac inaugurée !

En juin dernier, Gilles LIEBUS inaugurait la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Souillac entouré des élus locaux, de madame la Déléguée territoriale de l'ARS et de monsieur le Préfet. Cet établissement accueille deux cabinets de médecins généralistes, deux cabinets infirmiers, un dermatologue, une sage-femme, une diététicienne, un podologue, une psychologue et l'institut Camille Miret. La Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne assure désormais la gestion de cinq maisons de santé : Alviac, Gramat, Payrac, Saint-Céré et Souillac. Un projet est en cours sur la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy. Ce maillage vise au maintien d'une bonne couverture du territoire en personnel et services de santé, à une meilleure coordination de l'offre de soins et au développement de l'attractivité du territoire.

➤ Retrouvez la liste et les coordonnées des professionnels installés au sein des 5 maisons de santé sur www.cauvaldor.fr, rubrique Famille & Solidarité.



Inauguration MSP de Souillac

ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Demandez les Tickets Sports !

Pour la deuxième année, Cauvaldor participe au programme Tickets Sports mis en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS). Ce dispositif offre la possibilité aux personnes en difficulté, quel que soit leur âge, d'accéder à la pratique d'un sport en venant alléger le coût de l'adhésion annuelle. Sur la saison 2017-2018, 231 adhérents répartis sur 50 clubs sportifs et 40 communes du territoire ont bénéficié des Tickets Sports. Pour la saison 2018-2019, la communauté de communes participe à hauteur de 6 000 €.



Montant maximum de l'aide : 90 €/pers. (QF)

Clubs sportifs participants : <http://lot.franceolympique.com>
 Démarches auprès de : Centre social Robert Doisneau de Biars (05 65 38 03 79), Centre social Le Rionet des 4 Routes du Lot (05 65 37 20 74 ou 05 65 37 81 72 les après-midis), CIAS (05 65 38 07 15), Cyber base (05 65 38 07 15) et MJC/Centre social (05 65 10 83 33) de Saint-Céré, CIAS Gramat (05 65 38 86 62), CIAS Souillac (05 65 37 64 71), MSAP de Martel (05 65 37 30 03), association Ségala-Limargue - Sousceyrac-en-Quercy (05 65 38 98 17).

AGENDA CULTURE ET PATRIMOINE

QuiQuoiOù? souffle sa 1^{ère} bougie

Déjà une année que la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne propose chaque trimestre l'agenda culture et patrimoine QuiQuoiOù? Le support a trouvé son public et le succès a été immédiatement au rendez-vous. Chaque numéro, édité à 5 000 exemplaires, recense plus de 250 dates dans des thématiques variées et réparties sur les 79 communes du territoire. Cet outil a permis d'amener vers la culture et le patrimoine des habitants qui jusque-là n'assistaient pas ou très peu

aux animations proposées près de chez eux. Les associations et acteurs culturels qui organisent des événements ont pour la plupart vu la fréquentation augmenter et un nouveau public venir à eux.

➤ **Dépôts** : mairies, commerces de proximité, bibliothèques et autres lieux culturels. **Version en ligne** : www.cauvaldor.fr/culture-patrimoine/quiquoiou/



Le n°5 vient de paraître, n'hésitez pas à vous le procurer !

Du projet politique à l'outil réglementaire

➤ Après le débat et la validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Conseil communautaire en juillet dernier, la démarche d'élaboration du PLUi-H se poursuit.

Ces derniers mois, des rencontres avec les élus ont eu lieu dans chacune des 79 communes de manière à confronter le zonage en vigueur à la réalité du terrain, définir les zones à enjeux et réfléchir à leur aménagement. Les étapes à venir consistent en effet à traduire de manière opérationnelle les orientations du PADD à travers les pièces réglementaires du PLUi-H : OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), plan de zonage (règlement graphique) et règlement écrit.

➤ Les **OAP** permettent de préciser les dispositions spécifiques de certains quartiers ou secteurs en matière d'habitat, d'espaces verts, de mobilité, d'équipements publics ou encore de paysages. C'est un outil qui permet à la collectivité d'organiser les futurs aménagements de secteurs particuliers (entrée de ville, extension de hameau...) tout en encadrant une certaine liberté au porteur de projet. Le choix a été fait de proposer a minima, une OAP par commune.

➤ Le **plan de zonage** fixe les droits à bâtir en attribuant à chaque parcelle une qualification selon 4 grands types de zone :

- U** : Urbanisable
- AU** : À urbaniser (zone urbanisable à court ou moyen terme)
- A** : Agricole
- N** : Naturelle

➤ Enfin, le **règlement** précise les règles d'aménagement et de constructibilité applicables sur chaque zone.

➤ Le bureau d'études et les services de la communauté de communes travaillent actuellement sur ces documents qui seront discutés avec les communes puis soumis au public au cours d'une phase de concertation.

➤ Quant au **volet Habitat**, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) qui comprend l'ensemble des mesures et des informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'habitat est en cours de rédaction.

Une fois l'ensemble des pièces finalisées, la démarche prévoit une phase de consultation auprès des personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres consulaires, collectivités locales...) puis de concertation auprès des administrés (exposition, réunions publiques). Ce n'est qu'au terme de cette étape indispensable à la compréhension et à l'adhésion des habitants, que le PLUi-H pourra être approuvé. Les documents d'urbanisme actuels des communes restent donc applicables jusqu'à l'approbation du futur PLUi-H.



futur PLUi

PRINCIPALES ZONES :

- **Zone U** (article R.123-5 C. urb.) : Les zones urbaines sont des secteurs déjà urbanisés ou des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les futures constructions.
- **Zone AU** (article R.123-6 C. urb.) : Les zones à urbaniser sont des secteurs à caractère naturel de la commune, destinés à être ouverts à l'urbanisation. L'urbanisation de toute ou partie de la zone ne pourra se faire qu'après la réalisation ou la programmation des équipements publics primaires donnant aux terrains un niveau d'équipement suffisant.
- **Zone A** (article R 123.7 C. urb.) : Les zones agricoles sont les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- **Zone N** (article R 123.8 C. urb.) : Les zones naturelles et forestières sont des secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE
TERRITORIALCauvaldor s'engage dans
la **transition énergétique**

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité et a vocation à mobiliser les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. L'élaboration d'un PCAET permet de faire de la transition énergétique une opportunité pour le territoire sans se cantonner à la question environnementale mais en prenant en compte 3 dimensions : l'optimisation budgétaire, l'attractivité économique et la qualité de vie. Plus concrètement, il s'agit de porter une réflexion et élaborer un plan d'actions pour :

- ↘ réduire la facture énergétique de la collectivité, accompagner la baisse de celle du territoire et obtenir de nouvelles ressources financières,
- ↘ saisir les opportunités offertes par la transition énergétique sur notre bassin d'emploi,
- ↘ répondre aux attentes de la population en matière de cadre de vie.

Le PCAET Causses et Vallée de la Dordogne sera lancé par la communauté de communes dès cet automne.

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT**Conseil aux particuliers**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme départemental qui a notamment pour missions l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant. Le conseil architectural est d'autant plus bénéfique qu'il intervient le plus en amont possible du projet. Il concerne tant l'usage et le fonctionnement des espaces intérieurs (plan, volumétrie...) que les choix liés à l'aspect du bâtiment (matériaux, couleurs...).



Vous souhaitez rencontrer un architecte conseil du CAUE ?

Prendre rendez-vous par téléphone au 05 65 30 14 35, pour l'une des permanences suivantes :

- 1 fois /mois à Saint-Céré (jeudi après-midi),
- 1 fois /mois à Labastide-Murat (mardi après-midi),
- 1 fois /mois à Figeac (mercredi après-midi),
- 4 fois /mois à Cahors (lundi matin et mercredi après-midi).

Le CAUE ne se rend pas sur place.



Eoliennes à Sousceyrac-en-Quercy

Entretien, sécuriser et valoriser les routes

Le champ d'intervention de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne en matière de voirie comprend : l'aménagement et l'entretien des voies urbaines et rurales transférées par les communes (y compris places et espaces publics), la conduite des opérations « Cœur de village » et les sentiers de randonnée.

OPÉRATIONS CŒUR DE VILLAGE

Aménager et embellir les centres-bourgs

↘ Les centres anciens de nos villages font partie du patrimoine et constituent notre paysage du quotidien. L'évolution des usages ainsi que les réaménagements et constructions successifs ont petit à petit dénaturé certains bourgs qui nécessitent aujourd'hui une intervention qualitative pour améliorer la sécurité et l'accessibilité des riverains tout en contribuant à l'embellissement des villages. Cauvaldor accompagne les communes dans ces projets via les opérations « Cœur de village ».

Lorsqu'un projet communal est retenu selon les conditions ci-dessous, les services de la communauté de communes conduisent alors l'opération dans sa globalité (définition du programme, choix d'un maître d'œuvre, demandes de financement, choix des entreprises de travaux et suivi du chantier) en lien étroit avec la commune. Côté financier, le montant restant après déduction des subventions est pris en charge à parts égales entre la commune et l'intercommunalité.

↘ Conditions d'éligibilité :

- aménagement issu d'une étude préalable définissant les enjeux à aborder,
- définition préalable de la ou des zones à traiter selon plusieurs critères (présence de patrimoine remarquable, services publics, commerces, bâti dense),
- opération bénéficiant d'un minimum de 40 % de subventions publiques,
- travaux non engagés (marchés non notifiés et chantier non démarré).

↘ Trois projets sont aujourd'hui en phase opérationnelle :

📍 À St-Médard de Presque, c'est l'ensemble du centre bourg qui va être traité avec des caniveaux en pierre bâtie, du pavage et des espaces verts. Les travaux ont débuté en septembre 2018 et devraient se poursuivre jusqu'au printemps 2019. Leur coût prévisionnel s'élève à 405 000 € HT.

📍 À Bretenoux, Cauvaldor poursuit une opération engagée par la commune sur la rue d'Orlinda, qui traverse l'ancienne bastide. L'intervention prévoit la reprise du revêtement pour paver entièrement la rue et la réfection du réseau d'eaux pluviales. Le montant des travaux s'élève à 335 000 € HT.

📍 À Autoire, l'opération « Cœur de village » concerne toute la traverse (sauf le tour de l'ancien castrum) et contient un important volet paysager. Le chantier devrait débuter à la fin de l'hiver, le montant prévisionnel des travaux s'établit à 750 000 € HT.

Trois autres opérations sont en cours de définition sur les communes de Bétaille, Floirac et St-Jean-Lagineste.

Opération Cœur de Village d'Autoire



PROGRAMME VOIRIE 2018

Près de 3 M € pour l'entretien des chaussées

↘ Les voiries intercommunales représentent 2 305 km répartis sur les 79 communes. Le programme annuel d'intervention est défini en fonction des demandes des communes afin de moderniser les chaussées et réparer les dégâts liés aux intempéries ou à la vétusté. Chaque année, les travaux sont confiés à des entreprises retenues après une procédure de marchés publics. Le territoire est divisé en quatre secteurs géographiques.

↘ Pour 2018, le montant total des travaux s'élève à 2,2 M € et les prestataires par secteur sont :

- secteur Souillac/Martel, entreprise Marcouly
- secteur Vayrac, entreprise COLAS
- secteur St Céré, entreprise TPJ
- secteur Gramat, entreprise ETPLV

Cauvaldor prend en charge ces investissements grâce à de l'autofinancement (sans emprunt). Les épisodes de pluies diluviennes des mois de janvier et mai ont conduit à réaliser des travaux d'urgence complémentaires à ce programme pour un montant de 200 000 € HT.

Les opérations d'entretien régulier (point à temps, fauchage et fourniture d'enrobé à froid) sont également confiées à des prestataires pour un montant de 570 000 € à l'exception des secteurs de Gramat et Bretenoux sur lesquels les équipes des services techniques de la communauté de communes interviennent.

Cauvaldor propose enfin aux communes un marché de fourniture de matériaux pour leurs besoins en enrobé à froid, grave émulsion et gravier.

Réparation de chaussée au « point à temps »



O.Z.E. LES LANDES À BIARS-S/-CÈRE

Accompagner le développement de la zone

Dans le cadre du développement du parc d'activités Occitanie Zone Economique Les Landes à Biars-s/-Cère et du projet d'extension d'une entreprise, la communauté de communes prend en charge des travaux de réseaux pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales et de renforcement ponctuel de la structure de voirie pour absorber le trafic des poids lourds.

↘ Le chantier démarrera d'ici la fin de l'année et devrait durer 8 semaines. Le montant des travaux s'élève à 300 000 € HT.

SENTIERS DE RANDONNÉE

Une nécessaire harmonisation de la compétence

La compétence en matière d'itinéraires de randonnée était très disparate entre les anciennes communautés. Un groupe de travail a été créé pour harmoniser l'offre en définissant des critères permettant la sélection des sentiers qui relèveront de l'intérêt communautaire. Ce groupe de travail est composé d'élus des commissions Environnement, Economie/Tourisme, Voirie/Bâtiment, Activités sportives, Culture/Patrimoine et des représentants de l'office de tourisme et de l'agence départementale du tourisme. Ce travail a abouti à un Plan Communautaire des Itinéraires de Randonnées (PCIR) qui recense les 42 sentiers relevant de la compétence de Cauvaldor pour un total de 460 km.

AIDE SOCIALE

Un référent par commune et trois bureaux d'accueil

Depuis la dernière fusion, les élus s'efforcent d'harmoniser et de mettre en place progressivement sur l'ensemble du territoire la compétence Social-Solidarité et notamment les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La mission de solidarité envers les publics en difficulté est ainsi exercée de manière harmonisée sur les 79 communes depuis le début de l'année. Pour ce faire, des moyens dédiés ont été alloués et une organisation imaginée pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires.

En complément des agents du CIAS dédiés à l'accueil et à l'accompagnement, les élus ont souhaité s'appuyer sur un « référent social » par commune. L'objectif est de conserver un lien de proximité privilégié avec les habitants. L' élu désigné « référent social » a pour rôle d'assurer le premier contact avec le demandeur puis en fonction de sa demande, de l'orienter vers le bon interlocuteur. Dans un premier temps, vers les services du Département présents localement via les Maisons des solidarités puis, le cas échéant, vers le bureau d'accueil du CIAS du secteur pour les aides relevant de son domaine d'intervention.

Ainsi, la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne renforce ses modalités d'intervention auprès des habitants les plus fragiles. Ses actions en matière de santé et demain en matière d'hébergement des personnes âgées s'inscrivent dans cette même volonté politique.



Accompagnement social, une des missions du CIAS



Les services du CIAS :

- 1 siège administratif : St-Céré, 13 av. François de Maynard, 05 65 38 03 79.
- 3 bureaux d'accueil : Biars-sur-Cère, CSC Robert Doisneau, 05 65 38 03 79 - Gramat, Place du four, 05 65 38 86 62 - Souillac, Bâtiment de la mission locale, 29 avenue Martin Malvy, 05 65 37 64 71.



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC POUR LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS

Cauvaldor assure la gestion et l'animation des MSAP de Biars-sur-Cère et Martel. Ce dispositif national permet de répondre à la problématique d'éloignement des services publics dans les territoires ruraux. Ce sont des lieux où les habitants peuvent être informés et accompagnés dans leurs démarches administratives (emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc).

Les élus souhaitent renforcer le maillage territorial en MSAP et développer les services proposés pour offrir à tous les habitants des services publics de proximité efficaces et innovants adaptés à leurs besoins.

- > MSAP de Martel, Mairie (place des Consuls) - 05 65 37 30 03
- > MSAP de Biars/Cère, Centre social et culturel Robert Doisneau - 05 65 38 03 79

CRÈCHES

Cauvaldor aux côtés des associations gestionnaires

⤵ La Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne est compétente en matière d'accueil des jeunes enfants depuis 2015.

Elle gère les bâtiments qu'elle met gratuitement à disposition des associations parentales et leur verse une dotation annuelle par le biais de conventions d'objectifs et de moyens (pour un montant total annuel de 645 000 €). Les services de la communauté de communes accompagnent également étroitement chaque crèche en fonction des besoins en assistant aux conseils d'administration et assemblées générales ou aux réunions techniques.

⤵ Aujourd'hui, le nouveau cadre des emplois aidés, l'évolution de la natalité, ainsi que les besoins en matière de gestion administrative et financière, mobilisation de bénévoles et management induisent des problématiques communes aux différentes structures. Aussi, la communauté de communes s'est-elle rapprochée du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour envisager un accompagnement collectif des associations gestionnaires. Cette démarche permettra aux bénévoles et salariés de bénéficier d'une expertise et d'un regard extérieur. La première réunion en présence des directrices d'établissement, techniciens de Cauvaldor et élus s'est tenue en juillet. L'accompagnement, sous forme d'ateliers collectifs, entretiens individuels et mise en situation, se déroulera sur toute l'année scolaire 2018-2019.

⤵ L'objectif est de co-construire les réponses aux problématiques des familles, aider les associations dans le pilotage de leur structure tout en renforçant le partenariat crèches/communauté de communes.



Les structures d'accueil petite-enfance

ACCUEIL COLLECTIF : 11 ÉTABLISSEMENTS

- 9 crèches gérées par 7 associations parentales (Cazillac, Cressensac, Gagnac-sur-Cère, Gramat, Puy-brun, Saint-Céré, Saint-Sozy, Souillac et Vayrac),
- 1 micro-crèche gérée en direct par la communauté de communes (Martel),
- 1 jardin d'enfants géré par un syndicat (Prudhomat).

ACCUEIL INDIVIDUEL

- environ 175 assistantes maternelles en activité,
- 10 Relais d'Assistants Maternelles (Biars/Cère, Cressensac, Gramat, Martel, Lamothe-Fénelon, Saint-Céré, Saint-Michel de Bannière, Saint-Sozy, Souillac et Sousceyrac-en-Quercy).

UN RAM À SOUSCEYRAC-EN-QUERCY

Un Relais d'Assistants Maternelles vient d'ouvrir à titre expérimental à Sousceyrac-en-Quercy dans l'ancien local de l'office du tourisme, 6 place du Prieuré (rez-de-chaussée). Enfants, assistants maternels et parents sont accueillis tous les 15 jours depuis le 5 octobre, le vendredi matin (10h à 12h), hors période de vacances scolaires. La gestion du RAM relève de l'association Ségala-Limargue qui met à disposition un éducateur de jeunes enfants pour l'animation. La communauté de communes a pris en charge l'achat du matériel (mobilier, jeux, livres). Ce nouveau lieu vise à répondre à la demande des assistantes maternelles et au besoin d'animation petite-enfance identifié sur le secteur. Le bilan qui sera fait au terme d'une année de fonctionnement déterminera si l'expérience mérite d'être prolongée.

Contact : Sandrine BACHOUX, Animatrice - 06 30 30 30 80 ; Association Ségala-Limargue - 05 65 38 98 17

NOUVEAUTÉ



Micro-crèche de Martel

TIERS-LIEU NUMÉRIQUE

Bientôt un pôle numérique et un Fablab sur le territoire

↘ Dans le prolongement des initiatives menées sur le numérique, l'accueil et l'accompagnement des entreprises, la communauté de communes souhaite renforcer son action à travers le développement, à Saint-Céré, d'un tiers-lieu* qui intégrera un Fablab**.

La Maison des services publics située place Bourseul à St-Céré accueille d'ores et déjà un hôtel d'entreprises et des services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (cyberbase, services d'information au public avec un Point Information Jeunesse, un Point Emploi et des permanences diverses). Il s'agit de renforcer et compléter ce panel pour transformer le lieu en un véritable espace numérique innovant, fédérateur et en prise avec le tissu économique local. Ainsi, un espace de travail collaboratif et un Fablab haute-technologie seront prochainement aménagés.

↘ Cette initiative vise à favoriser le développement et la création d'entreprises, la médiation sur le numérique auprès des différents publics, la coopération et la création de partenariats locaux. Le lieu sera confortable, convivial, ouvert à tous et proposera tous les espaces et équipements nécessaires à ces différentes fonctions.

↘ Dès les prémices de la réflexion, la volonté de Cauvaldor et de son agence économique Cauvaldor Expansion, a été de s'appuyer sur les ressources du territoire et un réseau d'acteurs locaux. Ainsi, plusieurs entreprises et différents partenaires (MJC de Saint-Céré, Pôle Emploi, les établissements scolaires, la division Production Hydraulique d'EDF de la vallée de la Dordogne...) ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour ce projet. Tous sont animés par la même envie de se connaître, créer, partager et innover.

↘ Le projet devrait aboutir au cours du second semestre 2019. Entreprises et habitants disposeront alors d'un lieu innovant et propice à la création pour faire de Cauvaldor un territoire rural référent.

* Les « tiers-lieux », nouveaux espaces de travail collaboratifs - Notion introduite en 1989 par le sociologue américain Ray Oldenburg pour désigner des lieux ne relevant ni du domicile ni du travail (cafés, librairies, bars), les tiers-lieux permettent des rencontres dans un cadre convivial et accessible, créateur de liens. Par extension, le terme de « tiers-lieux » renvoie aujourd'hui aux nouvelles alternatives d'espaces de travail. ** Un Fablab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.



VOS ATTENTES !

Le questionnaire en ligne diffusé au mois de février 2018 a permis de recueillir les besoins et envies d'un panel de 95 contributeurs. Voici quelques réponses significatives :

« *Que recherchez-vous dans un espace de travail ?* » : 53,7 % - Côté d'autres professionnels, 44,5 % - Participer à des projets professionnels collaboratifs, 37 % - Accéder à une infrastructure informatique performante, 35,2 % - Disposer d'un local professionnel ponctuel.

« *Quelles seraient vos principales motivations pour utiliser un tiers-lieu ?* » : 53,5 % - Rencontrer d'autres professionnels et constituer un réseau informel de clients/partenaires/prestataires, 48,8 % - Organiser/participer à des événements locaux, 34,9 % - Changer d'espace de travail pour un lieu convivial favorisant l'échange.

« *Quels services vous semblent nécessaires dans un tiers-lieu de travail ?* » : 57 % - Animations professionnelles (conférences, mini-formations...), 55 % - Accès à un réseau professionnel, 43 % - Accompagnement à la création d'entreprise.

« *Par quels types d'animations seriez-vous intéressés ?* » : 54,7 % - Temps d'échange et de rencontre entre utilisateurs, 42,8 % - Animation du tiers-lieu par des facilitateurs à plein temps, 42,8 % - Conférences-débats et interventions thématiques.

75% des contributeurs se sont déclarés intéressés par le Fablab avec un intérêt marqué pour l'impression 3D.



À VOS AGENDAS !

Jeudi 25 octobre de 18h à 20h à Souillac, salle du Bellay

Les Fablabs, makerspaces et hackerspaces, ces lieux où l'innovation se crée. Quésako ?

Que se cache-t-il derrière ces mots et comment les artistes contemporains s'approprient ces lieux de créations ?

Dans le cadre du cycle de conférences « Culture & Numérique ».

TRAVAUX ANNUELS DE GESTION DE LA VÉGÉTATION

Renouvellement des plans pluriannuels

Chaque année, le service GEMAPI réalise des interventions prioritaires par secteur sur la végétation de berge et les embâcles visant à améliorer notamment le libre écoulement des eaux en période de crue sur les zones à enjeux. Ces travaux sont menés dans le cadre de Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau (PPG) validés par les élus et les partenaires techniques et financiers, et font l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Une partie de ces documents est aujourd'hui caduque et en cours de remise à jour par le service.

↳ Ainsi, pour la période hivernale 2018-19, les travaux d'entretien sur la majorité des cours d'eau du territoire seront réduits à des interventions d'urgence.

↳ Seul le bassin du Tournefeuille suivra le programme de travaux inscrit à son PPG, récemment approuvé pour la période décembre 2017 à décembre 2022. Pour les autres bassins-versants, les objectifs de renouvellement sont les suivants : Tourmente, Sourdoire, Palsou, Mamoul (hiver 2019-24) et Bave, Cère, Borrèze, Ouyse-Alzou (hiver 2020-25).



travaux gestion végétation

QUESTIONS/RÉPONSES

↳ *Le cours d'eau qui passe sur ma parcelle est couvert par une DIG. Ai-je le droit de couper des arbres ?* Qu'un PPG ou qu'une DIG existe ou non sur un cours d'eau, l'entretien régulier incombe au propriétaire riverain (propriétaire des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau) selon les articles L215-2 et L215-4 du code de l'environnement. Attention, certains boisements de berge peuvent avoir un statut d'Espace Boisé Classé dans les documents d'urbanisme ; rapprochez-vous de votre mairie pour connaître le cadre dans lequel vous pouvez couper des arbres. Enfin, privilégiez la période de coupe entre le 1er septembre et le 15 mars afin d'éviter les périodes de nidification des oiseaux.

↳ *Un arbre s'est coincé sur mon seuil de moulin. Puis-je le faire enlever par le service GEMAPI ?* L'entretien des annexes hydrauliques d'un moulin (canal, seuil, vanne etc.) ne relève pas de travaux d'intérêt général. Il revient donc à son propriétaire.

↳ *Un arbre est tombé sur le parking de mon entreprise à la suite de la dernière crue. Il gêne le passage des véhicules. Le service GEMAPI peut-il procéder à son retrait ?* L'arbre ne menaçant pas le libre écoulement des eaux, son retrait incombe au propriétaire de la parcelle.

Extrait du guide des bonnes pratiques (DDT du Lot, mars 2018) disponible sur www.cauvaldor.fr (rubrique Cadre de vie/GEMAPI).

DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ FACE AU RISQUE INONDATION

Nouvelle campagne pour les entreprises et les particuliers

La communauté de communes a lancé en 2017, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Dordogne lotoise, la réalisation d'une campagne gratuite de diagnostics de vulnérabilité d'entreprises et d'habitations. Après plus d'une centaine de bâtiments publics diagnostiqués en 2016, 11 maisons d'habitation et 2 entre-

prises se sont portées volontaires pour bénéficier d'une expertise et de prescriptions techniques. Cette opération est renouvelée pour la période 2018/2019.

↳ Les entreprises ou particuliers intéressés peuvent dès à présent contacter le service GEMAPI par mail à gemapi@cauvaldor.fr ou par téléphone au 05 65 32 27 38.

EXPOSITION D'ART
CONTEMPORAIN :
DU 5 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE

Ballet Mécanique

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne s'associe aux Abattoirs-FRAC Occitanie Toulouse pour installer au cœur de la salle Saint Martin à Souillac une sélection d'œuvres contemporaines qui met à l'honneur la machine et le mouvement dans tous ses états, en écho au Musée de l'Automate. Une nouvelle partition -cette fois mécanique- s'offre à vous, semblable à un ballet d'engrenages, de pignons, de roulement à billes fait d'équilibres, d'illusions et de bricolages.

↳ Ballet Mécanique, c'est une expo mais aussi plein de rendez-vous culturels gratuits pour tous ! Amateurs d'art ou novices, petits ou grands, chacun prendra plaisir à découvrir le riche programme proposé autour de l'exposition : conférences, visite ludique, atelier pour enfants, stage et spectacle de danse, cinéma, spectacle de marionnettes. L'ADDA du Lot s'associe également à ce ballet en proposant un parcours artistique danse autour de la programmation de « Limites » de Cloé Vaurillon.



Programme complet disponible sur www.cauvaldor.fr

Infos pratiques : exposition à la salle St Martin à Souillac ouverte du mardi au dimanche de 14h à 18h, le vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Visite gratuite par la médiatrice culturelle le samedi à 16h30 (adultes et adolescents, 1h environ) et le dimanche à 15h (jeu et visite en famille, 1h environ).

La bibliothèque municipale de Souillac et la médiathèque intercommunale de Biars-s/-Cère accueillent également des œuvres (horaires d'ouverture habituels).

Œuvres des collections des Abattoirs, Musée-FRAC Occitanie Toulouse, du FRAC Montpellier, de l'Artothèque du Lot et des Collectionneurs Evelyne et Jacques Deret.

PATRIMOINE

VACANCES DE TOUSSAINT

les arts en balade et en famille !

EXPOSITION DE CARNETTISTES « PATRIMOINES ET PAYSAGES CROQUÉS »

↳ Du dimanche 21 octobre au dimanche 4 novembre à Carennac.

Quatre carnettistes ont croqué paysages et patrimoines du nord du Lot, pour un regard unique sur notre territoire ! Les univers de Lapin, Lolmède, Tazab et Marie Thoisy s'exposent dans l'ancien réfectoire des moines (entrée par le parc du château).

Tout public. Gratuit. Ouvert tous les jours de 14h à 17h30. En partenariat avec l'association le Lieu Commun (Saint-Céré).

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE EN FAMILLE

↳ Dimanche 28 octobre à Carennac.

Le cloître de Carennac accueille petits et grands pour quatre ateliers créatifs encadrés par des professionnels : impression en sérigraphie avec Oudin de l'imprimerie Trace, création de papiers recyclés avec Estelle Nachez, gravure sur pierre tendre avec Nicolas Akielewicz et land art avec Gérard Collas, n'auront plus de secret pour vous !

Ateliers d'1h30. Dès 5 ans. Ouvert de 10h30 à 17h. Tarif : 10€/adulte et 8€/enfant. Réservation obligatoire : 05 65 33 81 36.

De nombreuses autres animations sont proposées par le Pays d'art et d'histoire tout au long des vacances de Toussaint : visites guidées ludiques, balades à vélo, ateliers de pratique artistique... Retrouvez l'ensemble de la programmation sur www.pays-vallee-dordogne.com